

CONSEIL DE DIRECTION
RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2009

Le Conseil de direction, réuni le lundi 9 février 2009 à 8h30 en salle François-Goguel,

- a réélu à l'unanimité Michel Pébereau président du Conseil de direction ;
- a réélu François Rachline vice-président enseignant du Conseil de direction par 25 voix pour (1 abstention) ;
- a élu Manon Aubry vice-présidente étudiante du Conseil de direction par 18 voix pour (7 voix pour Maxime Quenin, 1 bulletin blanc) ;

Le Conseil de direction a adopté par 25 voix pour, et 3 voix contre, une résolution portant sur les montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2009-2010 :

« Les **droits de scolarité pour l'année universitaire 2009-2010** sont fixés aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2009-2010)	
Formations menant aux diplômes propres à l'IEP de Paris ⁽¹⁾ Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants qui effectuent leur première inscription en 2009-2010	Tableau n°1 Tableau n°2
Auditeurs libres (semestre)	Demi-tarif sur Tableau n°2
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	

⁽¹⁾ *sauf exceptions prévues dans les conventions relatives aux doubles diplômes*

1- Droits de scolarité en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement			
Revenu annuel par part en €		Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	5 450
Résidence fiscale Union européenne	43 000 et plus	129 000 et plus	5 450
	36 000 - 42 999	108 000 - 128 999	4 910
	30 000 - 35 999	90 000 - 107 999	4 360
	25 000 - 29 999	75 000 - 89 999	3 550
	21 000 - 24 999	63 000 - 74 999	2 720
	18 000 - 20 999	54 000 - 62 999	1 910
	16 000 - 17 999	48 000 - 53 999	1 090
	jusqu'à 15 999	jusqu'à 47 999	540
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0

2- Droits de scolarité en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Première inscription pour l'année universitaire 2009-2010				
Revenu annuel par part en €		Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Droits de scolarité 1 ^{er} cycle en €	Droits de scolarité Master en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	8 500	12 000
Résidence fiscale Union européenne	66 334 et plus	200 000 et plus	8 500	12 000
	43 000 - 66 333	129 000 - 199 000	7 000	10 200
	36 000 - 42 999	108 000 - 128 999	6 000	8 800
	30 000 - 35 999	90 000 - 107 999	5 000	7 400
	25 000 - 29 999	75 000 - 89 999	4 000	6 000
	21 000 - 24 999	63 000 - 74 999	3 000	4 600
	19 334 - 20 999	58 000 - 62 999	2 000	3 200
	18 000 - 19 333	54 000 - 57 999	1 910	2 600
	16 000 - 17 999	48 000 - 53 999	1 090	1 800
	12 334 - 15 999	37 000 - 47 999	540	900
	0 - 12 333	jusqu'à 36 999	0	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0	0

»

Le Conseil de direction a adopté par 20 voix pour, et 3 abstentions, une résolution portant sur les taux annuels des rémunérations des procédures d'admission à l'IEP de Paris :

« Les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux **procédures d'entrée** à l'Institut d'Études Politiques de Paris sont fixés aux montants suivants pour les procédures de l'année 2010 :

- | | |
|---|--------------|
| 1. retrait de dossier : | 15 € |
| 2. inscription aux procédures d'entrée : | |
| - exonération totale pour les boursiers (de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur) | |
| - inscription aux procédures d'entrée nationales et aux procédures d'entrée internationales en 1 ^{ère} année | 130 € |
| - inscription aux procédures d'entrée internationales en 4 ^{ème} année | |
| - candidatures en ligne | 80 € |
| - candidatures papier | 100 € |

Le Conseil de direction a adopté à l'unanimité une résolution portant sur les droits de scolarité dus par les usagers inscrits en formation continue diplômante :

« Les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'Institut d'Études Politiques de Paris inscrits en **formation continue diplômante** sont fixés aux montants suivants :

Cycles diplômants, pour l'ensemble des deux années du cycle, soit les années civiles 2010 et 2011 (promotion 2010) :

Finance d'entreprise et marché de capitaux	17 800 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	17 800 €
Gestion et politiques de santé	15 800 €
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD	15 800 €
Gestion publique	15 800 €
Fonctionnements associatifs (1)	15 800 €
Management des médias	15 800 €
Gestion et politiques du handicap	15 800 €
Ressources Humaines	17 800 €
Trajectoires Dirigeants	24 500 €
Option coaching	2 500 €
Master of Public Affairs (MPA) (année 2010-2011)	23 900 €

⁽¹⁾ Démarrage du cycle tous les deux ans

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

».

Le Conseil de direction a adopté à l'unanimité une résolution portant sur les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP de Paris :

« Les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'Institut d'Études Politiques de Paris sont fixés aux montants suivants, pour l'année universitaire 2009-2010 :

Cartes de bibliothèque (Exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux)		
Abonnés "1 semaine"	1 semaine	10 € ⁽¹⁾
Abonnés "étudiants"	1 mois	27 €
	3 mois	54 €
	6 mois	85 €
	1 an	105 €
Abonnés « enseignants / chercheurs »	1 mois	30 €
	3 mois	65 €
	6 mois	105 €
	1 an	160 €
Carte collective	1 an	270 €
Duplicata		15 €

⁽¹⁾ 1/2 tarif pour un renouvellement dans l'année

».

Le Conseil de direction a adopté le projet de budget 2009 de l'IEP de Paris par 20 voix pour, et 3 voix contre :

« Le Conseil de direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la proposition de budget 2009 de l'Institut d'Études Politiques de Paris présentée par l'Administrateur de la Fondation Nationale des Sciences Politiques ».



Michel Pèbereau
Président du Conseil de direction de l'IEP de Paris